



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports scolaires

Question écrite n° 112867

## Texte de la question

M. Philippe Vigier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les difficultés rencontrées par certains syndicats intercommunaux de regroupement pédagogique et de ramassage scolaire. Lorsque ces syndicats possèdent un car muni d'un système de contrôle et de conduite électronique, ce véhicule ne peut être conduit que par des chauffeurs munis d'une carte personnelle et spécifique. Or, en cas d'arrêt maladie du chauffeur titulaire, le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique et de ramassage scolaire peut être contraint de louer un lorsqu'il ne trouve pas un chauffeur remplaçant muni d'une carte personnelle et spécifique. Cette location représente des dépenses supplémentaires pour ces syndicats et pour les collectivités territoriales. Il lui demande donc si le Gouvernement envisage de remédier à cette situation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vigier](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (4<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112867

**Rubrique :** Transports routiers

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2011, page 6792

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)